

Communiqué de presse



Contact presse

Délégation à l'information et à la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, lance un appel à projets de 1M€ pour soutenir des projets culturels qui favorisent la maîtrise de la langue française

La maîtrise du français permet à chacun de jouer un rôle actif dans la vie de notre pays, et contribue ainsi au partage des valeurs qui sont au cœur de notre société.

Pratiquer une discipline artistique, être en contact avec des œuvres, participer à des activités culturelles sont des moyens très directs et efficaces pour manier et s'approprier une langue, dont la maîtrise favorise en retour l'accès à la culture dans son ensemble.

Suite au Comité interministériel pour l'Égalité et la Citoyenneté du 6 mars dernier, Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la communication, lance un appel à projets national doté d'un million d'euros afin de soutenir des projets qui mettent l'action culturelle au service de la pratique et de la maîtrise de la langue française, afin de réduire les inégalités.

Cet appel à projets doit permettre de renforcer les capacités d'expression en français des citoyens et résidents de notre pays qui ne pensent pas le maîtriser suffisamment. Il s'adresse en particulier aux enfants, dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle menés en dehors du temps scolaire, aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et sans emploi, aux étrangers qui ont une autre langue maternelle, aux personnes en situation d'illettrisme, ainsi qu'aux personnes détenues, adultes ou mineurs, et aux mineurs sous main de justice.

Deux types d'actions sont susceptibles d'être soutenus :

des projets qui permettent de doter les intervenants des réseaux de la culture et du champ social d'outils de formation ou de kits d'intervention, aisément transposables dans d'autres situations et qui sont ainsi généralisables.

des projets ancrés dans les territoires, qui mettent les dispositifs d'action culturelle (lecture publique – bibliothèques, médiathèques –, théâtre, improvisation, chanson, accès au patrimoine, pratiques numériques...) au service de la maîtrise du français pour les publics visés.

Les ministères de l'Éducation nationale, de la Justice, de l'Intérieur et de la Ville ont marqué leur intérêt pour participer à cette démarche d'intérêt général, qui contribue à faire vivre l'article 2 de notre Constitution : « La langue de la République est le français ».

Le lien vers l'appel à projets :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-national-L-action-culturelle-au-service-de-la-maitrise-du-francais>

Paris, le 3 juin 2015